

Chers exposants,

Le vide grenier de la rue du Général de Gaulle arrive à grands pas !

Au vu des prévisions météo, il devrait faire beau...

Quelques rappels importants :

Votre PASS est indispensable le jour du vide-grenier, ne l'oubliez pas sous peine de vous voir refuser l'accès. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de nous l'indiquer par mail à : info@ucap-lamadeleine.fr

L'installation des stands se fera à **partir de 5h30**.
Les emplacements devront être occupés au **plus tard à 8h30**.

Attention les accès seront sécurisés et restreints lors de l'installation et du départ des exposants, qui pourront entrer et sortir du périmètre uniquement par les 2 entrées de la rue du Général de Gaulle (côté Jeanne Maillotte et côté Pont vers Marcq) et par les rues Gambetta et Guynemer.

Les autres rues adjacentes seront toutes bloquées à la circulation.

La circulation des véhicules ne sera donc pas aisée, aussi, nous conseillons aux participants d'éviter d'utiliser leur voiture, ou de s'installer très tôt.

Tous les véhicules devront être évacués à 7h, aucun véhicule ne sera toléré dans la rue pendant toute la durée du vide grenier.

A noter que même en cas d'intempérie, les véhicules ne pourront pas accéder à la rue avant la fin du vide-grenier à 16h.

Rappel : les pastilles numérotées sur le trottoir vous permettent de repérer votre emplacement.

Chaque pastille correspond à 2 mètres linéaires (1 pastille = 2 m, 2 pastilles = 4 m, 3 pastilles = 6 m).

Dans le sens croissant des numéros. Exemple pour 6 m : N° 302, 303, 304, l'emplacement s'arrête au N° 305.

Nous vous conseillons d'aller repérer votre emplacement avant dimanche.

Les emplacements hachurés en jaune (passages, distributeurs banques et pots de fleurs) doivent rester libres.

Les emplacements situés devant et en face de la mairie devront être libérés à 15h, pour permettre le traditionnel lancer de madeleines, à 15h45.

Les emplacements concernés sont : N° 372 à 388 en face de la Mairie N° 910 à 930 devant la Mairie

La sonorisation est tolérée dans la mesure où elle ne gêne pas les voisins et avec accord préalable de l'UCAP. Les barbecues sont interdits sur la voie publique.

Soyez vigilants, ne laissez pas d'argent ou objets précieux sans surveillance.

Pour la sécurité de tous, des surveillants et des signaleurs seront présents durant le vide-grenier, ainsi que la police municipale. N'hésitez pas à les alerter en cas de problème.

Respecter l'environnement et ne pas laisser de cartons et déchets sur la voie publique.

L'association Le Grenier sera présente sur le vide-grenier (entrée parking église) et pourra récupérer les objets invendus en bon état.

Bon vide-grenier à tous !